



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	7	3

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 21 janvier 2011

**OBJET : 01-6 - PORTS - PORT VAUBAN  
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -  
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE  
- EXERCICE 2009 - INFORMATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 21 janvier 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14/01/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Georges ROUX  
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Suzanne TROTOBAS  
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD  
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
Mme Edwige VERCNOCKE à M. Gilles DUJARDIN

**Absents :** Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, Mme Khéra BADAoui

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**166/11**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 26/01/11  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

26 JAN 2011  
Pour le Maire,

  
Stéphane PINTRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune a autorisé la S.A.E.M. Port Vauban, à exploiter le Service Public du Port Vauban, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Conformément aux articles L. 1411-3, R. 1411-7 et D. 2224-4 du Code général des Collectivités territoriales, le délégataire a transmis à la Commune, au titre de l'exercice 2009, le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, le rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 6 décembre 2010, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Sur le fond, la situation économique de la Société d'Economie Mixte du Port Vauban est saine, son exploitation est stable dans le temps et sa situation financière est solide.

Le rapport et la synthèse des principaux éléments sont annexés à la présente.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « S.A.E.M. Port Vauban » sur la délégation de service public du PORT VAUBAN pour l'exercice 2009.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*



**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DCM N.01-6 - PORTS - PORT VAUBAN - DÉLEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLEGATAIRE - EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 01/02/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 01/02/2011

Numero de l'acte : DCM166-11 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110121-DCM166-11-DE

Date de décision : 21/01/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public